

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que lors de sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Senneterre a adopté le règlement n° 2025-748 Décrétant une dépense et un emprunt de 501 775,14 \$ pour des travaux de voirie du chemin de villégiature au lac valets.

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi. Que toute personne peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau de la municipalité du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30.

Donné à Senneterre, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2025



Martine Mainville

Greffière